



## Commission du développement des territoires

### 241 - Sécurité des biens et des personnes

#### Propositions financières Budget Primitif 2014

#### Rapport n° CG/2013/80

##### Résumé :

Dans le cadre de la politique en faveur de la sécurité des biens et des personnes, le rapport concerne les inscriptions de crédits sollicitées au titre de la contribution départementale à verser au SDIS, de la participation au fonctionnement du bateau pompe transfrontalier Europa 1 et du soutien financier apporté aux projets de construction ou de réhabilitation lourde des bâtiments mis à disposition de la Gendarmerie Nationale, engagés sous maîtrise de la SIBAR

##### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	31 418 240,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>31 418 240,00 €</b>

#### 2411 – Incendie et secours

##### ➤ Contingent départemental versé au SDIS pour 2014 :

Le Département est un acteur important de la politique de sécurité des biens et des personnes, aux côtés des communes et de l'Etat. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a conforté le rôle du Département comme acteur majeur de ce domaine, en qualité de premier partenaire du Service départemental d'Incendie et de Secours, au niveau institutionnel et financier.

Avec le contingent départemental versé chaque année au SDIS, le Département couvre 42% du fonctionnement de ce service public, avec le souci d'améliorer la sécurité des habitants, de renforcer la solidarité départementale et d'assurer une mutualisation accrue des dépenses et des moyens d'incendie et de secours.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention partenariale 2012-2014 qui donne une meilleure visibilité des enjeux financiers du SDIS et prévoit un ajustement négocié du financement départemental à des besoins évolutifs. Elle s'inscrit dans un objectif de maîtrise des coûts et de modération de la participation départementale qui évolue au rythme de l'inflation.

En 2014, il vous est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de **30 898 240 €** pour la contribution départementale au budget du SDIS, soit une augmentation de **0,91 %** (+298 461,69 €).

➤ **Participation financière versée** au Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1, dont la gestion est assurée par le SDIS. Il est proposé d'inscrire **20 000 €** au budget à cette fin.

## 2412 – Gendarmeries

L'aide départementale vise à soutenir les opérateurs intervenant pour la construction ou la réhabilitation lourde de bâtiments de gendarmerie, selon les modalités suivantes :

- travaux sous maîtrise d'ouvrage des communes, communautés de communes ou de bailleurs sociaux ;
- subvention de 20 %, du coût des travaux de réhabilitation lourde des bâtiments, dans la limite d'un coût éligible de 15 250 € par appartement ;
- subvention de 25% du coût plafond fixé par le Ministère de la Défense pour les constructions neuves (ramenée à 7 % en cas de participation de l'Etat à hauteur de 18%).

Lors de la séance plénière du 10 décembre 2012, le Conseil Général a arrêté la liste des bâtiments de gendarmerie dont la construction serait confiée à la SIBAR, et qui bénéficieraient d'un soutien départemental (Rosheim, Sarre-Union, Saverne et Urmatt). En 2013, le Conseil Général a attribué deux subventions au bailleur social pour la construction de casernes à Wolfisheim et Marmoutier.

Pour l'année 2014, des crédits de paiement en faveur de ce dispositif sont sollicités à hauteur 500 000 €. Ils seront prioritairement affectés au paiement des opérations réalisées à Bouxwiller et Wolfisheim.

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2411	Incendie et secours	30 619 778,31 €	30 918 240,00 €
2412	Gendarmeries	1 000 000,00 €	500 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission du développement des territoires, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le Budget Primitif 2014 concernant l'inscription de 31 418 240 € au titre de l'axe d'intervention 241 - Sécurité des biens et des personnes, détaillée par mode d'action comme suit :*

- 2411 - Incendie et secours : 30 918 240 €,
- 2412 - Gendarmeries : 500 000 €.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL